



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 53 de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Consultations multipartites sur le financement du développement

Résumé

En application de la résolution 58/230 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a organisé des consultations multipartites pour examiner les questions relatives à la mobilisation de ressources pour le financement du développement, pour promouvoir les pratiques optimales et échanger des informations sur l'application des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement. Ces consultations, qui ont été tenues en 2004-2005, ont porté sur les questions suivantes : a) création de secteurs financiers sans exclusive pour le développement; b) dette souveraine au service du développement durable; c) partenariat public-privé pour améliorer la portée et l'efficacité de l'aide au développement; d) création de conditions favorables à l'investissement privé; et e) amélioration de la cohérence et de la compatibilité des systèmes internationaux financiers, monétaires et commerciaux à l'appui du développement. Le présent rapport rend compte des modalités essentielles, des principales conclusions et des résultats concrets de ces consultations.

* A/60/150.

** Le présent document a été soumis le 22 août 2005 afin de pouvoir y incorporer les apports des coorganisateur relatifs aux résultats concrets obtenus sur les questions abordées lors des trois séries de consultations.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Création de secteurs financiers sans exclusive pour le développement	6–14	4
III. La dette souveraine au service du développement durable	15–19	6
IV. Partenariats public-privé pour améliorer la portée et l'efficacité de l'aide au développement	20–28	7
V. Création de conditions favorables à l'investissement privé	29–30	10
VI. Questions liées aux systèmes	31–51	12
VII. Les prochaines étapes	52–56	17

I. Introduction

1. Dans sa résolution 58/230, du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a invité le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat à organiser des ateliers et des consultations réunissant les diverses parties prenantes au cours desquels seraient examinées les questions relatives à la mobilisation de ressources pour le financement du développement et l'élimination de la pauvreté et à organiser des activités auxquelles participeraient diverses parties prenantes pour promouvoir les pratiques optimales et échanger des informations sur l'application des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement.

2. Pour répondre à cette demande, le Bureau du financement du développement, agissant en consultation avec les principales parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement¹, a recensé certaines questions de principe dans le Consensus de Monterrey adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement, au sujet desquelles des discussions informelles entre experts des diverses parties prenantes pourraient faciliter les débats de politique générale dans les enceintes internationales. Ces consultations multipartites devaient avoir un caractère technique plutôt que politique et porter sur les aspects de fond afin de mobiliser la volonté politique nécessaire pour suivre une démarche convenue.

3. Pour cette approche multipartite, il était indispensable que les parties prenantes concernées participent à chacune des consultations. Des fonctionnaires appartenant aux divers secteurs considérés dans les organes nationaux ou internationaux ont été invités au niveau des gouvernements. Les institutions multilatérales concernées ont mobilisé dans leur personnel des spécialistes des questions étudiées. Des représentants de la société civile, du secteur privé et des universitaires ayant des connaissances et une expérience techniques ont également été invités. La participation de représentants des pays en développement a été rendue possible par de généreuses contributions financières reçues des Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suisse. Tous les participants aux consultations agissaient à titre privé, mais en tenant dûment compte de leurs responsabilités officielles et de leurs capacités institutionnelles.

4. Le programme des consultations multipartites qui se sont déroulées pendant la deuxième moitié de 2004 et la première moitié de 2005 a compris une série de réunions officielles consacrées à cinq thèmes principaux. Le Bureau du financement du développement a directement coordonné les consultations consacrées à la création de secteurs financiers sans exclusive pour le développement et à la dette souveraine au service du développement durable. Le Forum économique mondial a été invité à tenir une autre série de consultations pour comprendre la manière dont les partenariats public-privé peuvent améliorer la portée et l'efficacité de l'aide au développement ainsi que le climat des investissements privés en utilisant les banques multilatérales de développement et les organisations d'aide pour démultiplier le volume des investissements privés et renforcer dans les mêmes proportions les capacités en matière de bonne gestion financière. La troisième série

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7); chap. I, résolution 1, annexe.

de consultations a été coordonnée par la New Rules for Global Finance Coalition et a porté sur certains aspects de l'amélioration de la cohérence et de la compatibilité des systèmes internationaux financiers, monétaires et commerciaux à l'appui du développement.

5. Un bref aperçu des consultations et des rapports intérimaires officiels sur les consultations multipartites ont été communiqués au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée générale, qui a eu lieu à New York les 27 et 28 juin 2005². On trouvera ci-après un aperçu des principales conclusions et des résultats concrets pour chacun des thèmes sur lesquels ont porté ces consultations.

II. Création de secteurs financiers sans exclusive pour le développement

6. On a pensé que l'accès aux services financiers et la solidité des marchés financiers allaient de pair avec la croissance et le développement. Dans de nombreux pays en développement toutefois, la population n'a pas accès aux services financiers de base, les micro et les petites entreprises ne peuvent pas contracter des emprunts à court terme pour financer leurs dépenses de roulement et les emprunts immobiliers à long terme n'existent pas. La plupart des gens n'ont aucune forme d'assurance et bon nombre ne passent pas par les circuits financiers officiels pour effectuer des règlements ou recevoir des versements. Ils utilisent de l'argent liquide en dehors du secteur financier officiel et parfois, dans des collectivités relativement isolées, n'utilisent du liquide qu'occasionnellement.

7. De nombreux programmes ont été adoptés par les gouvernements des pays en développement (par exemple banques commerciales ou banques de développement appartenant à l'État, banques postales, banques d'épargne nationales, etc.) et par des organisations non gouvernementales (par exemple coopératives de crédit, d'épargne et de prêts, établissements de microcrédit) pour rendre ces services plus largement accessibles. Les gouvernements ont aussi adopté des mesures pour encourager le secteur privé à offrir des services accrus aux pauvres ou aux institutions de microfinancement et autres qui répondent à leurs besoins. La communauté officielle des donateurs et des fondations internationales privées ont également fourni une aide financière et technique substantielle en vue d'améliorer la situation.

8. Afin d'attirer l'attention du monde entier sur la question, l'Assemblée générale, par sa résolution 53/197 du 15 décembre 1998, a proclamé 2005 Année internationale du microcrédit. Dans sa résolution 58/221 du 23 décembre 2003, intitulée « Programme d'action pour l'Année internationale du microcrédit (2005) », l'Assemblée a invité le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Fonds d'équipement des Nations Unies à coordonner conjointement les activités menées par les organismes des Nations Unies pour préparer et célébrer l'Année et a également encouragé l'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés et la tenue de manifestations régionales et sous-régionales sur

² Pour plus de renseignements sur l'organisation des cinq séries de consultations, voir « Multi-stakeholder consultations on financing for development: an overview » (A/59/CRP.6), qui peut être consulté sur le site Web du Bureau du financement du développement, à l'adresse <www.un.org/esa/ffd>.

le microcrédit et le microfinancement. Le 29 décembre 2003, le Secrétaire général a appelé la communauté mondiale à relever le défi en créant « des secteurs financiers fonctionnant sans exclusive, qui aident les populations à améliorer leurs conditions de vie ».

9. Dans cette perspective, le Département des affaires économiques et sociales et le Fonds des Nations Unies pour le développement ont conjointement organisé une série de consultations multipartites sur le thème de la « création de secteurs financiers sans exclusive au service du développement » dans l'intention d'élaborer un « Livre bleu » qui pourrait servir de guide pour des consultations nationales multipartites dans les pays en développement destinées à aider les gouvernements à arrêter des stratégies pour la création de secteurs financiers sans exclusive. Ce Livre bleu devrait être diffusé au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale.

10. Les consultations multipartites ont également bénéficié de l'appui d'un groupe d'importantes institutions multilatérales : le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Un appui aux réunions régionales a été fourni par la campagne du Sommet sur le microcrédit (Amman et Santiago), le Réseau africain de microfinancement (Bamako), la Banque asiatique de développement (Manille), l'Institut mondial des caisses d'épargne (Santiago) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (Santiago). La Réunion mondiale a eu lieu au BIT, à Genève. L'Institut de la Banque mondiale s'est associé au Fonds des Nations Unies pour le développement et au Département des affaires économiques et sociales pour organiser l'une des plus grandes conférences en ligne jamais tenues par la Banque; quelque 800 personnes appartenant à 111 pays y ont participé pendant plus de deux semaines³.

11. Par ailleurs, la Banque mondiale des femmes a organisé une grande réunion d'experts à l'échelle mondiale sur la mise en place, à l'appui du Livre bleu, de systèmes financiers nationaux au service de la majorité des pauvres. La Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement, le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres et de nombreuses personnalités privées appartenant au secteur du microfinancement, dans les pays en développement et dans les pays donateurs, ont également apporté leur appui à ce processus.

12. Le Livre bleu vise à définir les principaux obstacles à l'inclusion financière à partir des données d'expérience recueillies dans le monde entier, en s'attachant plus particulièrement aux obstacles au niveau des clients, des institutions financières pour les particuliers, des marchés financiers (c'est-à-dire financement des grosses entreprises et financement interinstitutionnel), des orientations politiques et juridiques, enfin des règlements et du contrôle. Dans chaque cas, le Livre bleu signale des domaines dans lesquels des choix stratégiques pourraient transformer

³ De plus amples renseignements sur les réunions peuvent être obtenus à l'adresse <<http://www.un.org/esa/ffd/09multi-stake-consul-flyer-finsector.htm>>. Un CD-ROM contenant tous les renseignements figurant sur le site Web peut être obtenu auprès du Département des affaires économiques et sociales, du Fonds des Nations Unies pour le développement et de l'Institut de la Banque mondiale sous le titre « Multi-Stakeholder Consultations on "Building Inclusive Financial Sectors for Development", Shaping the Blue Book on Building inclusive Financial Sectors, October 2004-May 2005 ».

complètement les perspectives de l'inclusion financière. En dernier lieu, le Livre bleu offre une série d'options stratégiques qui ont été mises en lumière par les discussions.

13. Le Livre bleu vise donc à fournir un ensemble de principes communs. Selon le premier de ces principes, des services financiers pour les pauvres devraient faire partie intégrante de l'ensemble du développement du secteur financier, une chaîne ininterrompue de services étant fournie aux micro, petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux ménages pauvres et à faible revenu. Si cela offre certains débouchés au secteur des banques commerciales, la plupart des institutions au service des pauvres et des ménages à faible revenu auront une vocation mixte, ce qui signifie qu'elles auront aussi des objectifs sociaux. Ces institutions peuvent appartenir à l'État (banques sous le contrôle de l'État, banques d'épargne, banques postales, par exemple) ou être indépendantes (coopératives de crédit, organisations non gouvernementales, par exemple) et devraient pouvoir se développer dans des proportions suffisantes pour couvrir leurs dépenses. Les décideurs devraient toutefois envisager d'octroyer des subventions ciblées (garanties ou allègements fiscaux, par exemple) pour élargir la diffusion et la portée d'un « financement sans exclusive ». Selon un autre de ces principes, un système financier doté de multiples prestataires de services et d'une solide protection des consommateurs (sous forme notamment de programmes de familiarisation aux questions financières) améliorera le traitement équitable des clients. En dernier lieu, la formule adoptée devait être à la fois dynamique et éclectique afin que le secteur puisse tirer parti des progrès techniques, ce qui exige une conception souple de la réglementation et du contrôle.

14. Le Livre bleu n'est pas un schéma, mais part plutôt de l'hypothèse que, dans chaque pays les parties prenantes concernées devraient engager leurs propres consultations pour définir les problèmes particuliers à chaque pays et les résoudre. Cela répond à l'opinion des parties prenantes selon laquelle il est extrêmement important de mieux comprendre les grandes options auxquelles les pays se trouvent confrontés, plutôt que de leur offrir une solution unique. Les parties prenantes nationales pourraient élaborer leurs propres livres bleus en harmonie avec leurs stratégies nationales de développement.

III. La dette souveraine au service du développement durable

15. Une bonne gestion de la dette souveraine des gouvernements à l'égard de créanciers étrangers pose de lourds défis pour de nombreux pays en développement et pays en transition. Les consultations sur ce point ont été organisées en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Système de gestion et d'analyse de la dette ainsi que la Banque mondiale et le FMI. Les consultations multipartites ont eu lieu à New York (avec l'assistance de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à Maputo (conjointement avec le Secrétariat du Commonwealth et avec la participation de l'Organisation internationale de la francophonie) et à Genève (dans le cadre de la cinquième Conférence interrégionale de la CNUCED sur la gestion de la dette).

16. Afin de concentrer les débats sur les questions de principe qui présentaient un intérêt immédiat pour les pays débiteurs et la communauté internationale en général, un « document de synthèse » a été élaboré en consultation avec les parties

prenantes⁴. Ce document de synthèse portait principalement sur trois grandes questions : comment rendre opérationnelle la notion de « viabilité de la dette »; comment gérer la dette souveraine d'une manière politiquement cohérente; et moyens pratiques de limiter les risques et de réduire les sources d'incertitude.

17. On a observé une convergence de vues sur deux grandes questions. La première était l'absence de consensus autour de la notion de viabilité de la dette. L'initiative lancée par les ministres des finances du Groupe des Huit en vue de d'accroître l'allègement de la dette pour un certain nombre de pays pauvres semble implicitement reconnaître que les évaluations précédentes des mesures d'allègement nécessaires pour assurer la viabilité de la dette avaient été incomplètes, ou que la notion utilisée n'avait pas été suffisamment rigoureuse sur le plan analytique, étant donné qu'un nouvel allègement conséquent était proposé afin d'offrir de plus grandes chances d'atteindre des conditions de viabilité.

18. Un autre point de convergence générale concernait la nécessité d'améliorer les mécanismes qui permettent une restructuration coopérative de la dette en cas de crise. Il est extrêmement urgent de pouvoir éviter à l'avenir les restructurations non coopératives en cas d'insolvabilité et de renforcer la confiance générale à l'égard de la dette souveraine d'un pays. Une formule conseillée pendant les consultations consisterait à énoncer un ensemble de principes pour stabiliser les flux de capitaux et restructurer équitablement la dette dans les pays émergents⁵. Selon un autre point de vue, il conviendrait de rompre complètement avec les méthodes actuelles de restructuration négociée de la dette. Tous les participants ont été unanimes à reconnaître que le maintien du statu quo ne suffisait pas.

19. En réalité, ces deux points de vue se rejoignent étant donné que la viabilité de la dette n'est pas un chiffre à estimer, mais une conclusion à laquelle doit aboutir un dialogue national ouvert aux créanciers étrangers, et qu'une solution à la crise de la dette nécessite un dialogue national du même ordre et un dialogue avec les créanciers. Il reste à définir la manière dont ces dialogues devraient être organisés et les consignes à observer pour les engager d'une manière propre à renforcer la confiance mutuelle.

IV. Partenariats public-privé pour améliorer la portée et l'efficacité de l'aide au développement

20. Le Forum économique mondial a tout d'abord examiné le statut des partenariats public-privé et les possibilités qu'ils ouvrent dans trois domaines : enseignement de base, santé, approvisionnement en eau et assainissement⁶. Près des

⁴ Voir « Strategic issues in managing sovereign debt for sustained development » sur le site Web du Bureau du financement du développement, à l'adresse <<http://www.un.org/esa/ffd/09multi-stake-consul-flyer-debt.htm>>. Les observations de diverses organisations non gouvernementales et autres apports importants au processus consultatif peuvent également être consultés à cette adresse.

⁵ Voir <www.iif.com/data/public/principles-final_0305.pdf>.

⁶ Un partenariat public-privé réunit des entreprises commerciales (y compris des organisations de la société civile sans but lucratif) travaillant en partenariat avec des organismes officiels de développement et des organismes publics. Cela suppose une responsabilité conjointe dans la conception et l'exécution des opérations, une responsabilité mutuelle et des obligations réciproques ainsi que le partage des risques, et peut comporter des liens volontaires/contractuels.

trois quarts des indicateurs sectoriels utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'y rapportent. C'est souvent dans ces domaines que la participation du secteur privé est souvent litigieuse sur le plan politique.

21. Six réunions multipartites ont été organisées, deux pour chacun des domaines sélectionnés. Les réunions concernant la santé ont eu lieu à New Delhi en décembre 2004 et à Genève en mai 2005; celles concernant l'éducation ont eu lieu à Brasilia en novembre 2004 et à Paris en novembre 2005; les réunions concernant l'eau ont eu lieu à Durban (Afrique du Sud) en octobre 2004 et à Londres en mai 2005).

22. Les conclusions générales des consultations se divisent en trois groupes. En premier lieu, les participants ont souligné que les partenariats public-privé avaient un rôle décisif à jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En particulier, toutes les parties prenantes sont de plus en plus disposées à reconnaître que les problèmes persistants du développement appellent des approches nouvelles et des partenariats qui mettent à profit le savoir-faire du secteur privé. En deuxième lieu, les délibérations ont montré que des montants croissants de fonds privés sont canalisés vers des partenariats public-privé axés sur le développement. En troisième lieu, les participants ont invité les secteurs public et privé à mieux intégrer les partenariats public-privé dans la structuration et l'exécution des programmes d'aide et à s'employer à intensifier et à renforcer leur utilisation.

23. Un certain nombre de recommandations intersectorielles se sont dégagées des différents débats sur l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Ces recommandations portaient notamment sur les questions ci-après :

a) *Nécessité de mieux apprécier les avantages des partenariats public-privé.* Il conviendrait que tous les intervenants apprécient plus clairement la valeur ajoutée qu'apporte la participation du secteur privé sous forme de savoir-faire d'entreprises locales et étrangères, mais aussi de ressources financières supplémentaires pour accroître l'efficacité de l'aide au développement;

b) *Importance de l'appui du secteur officiel.* Étant donné qu'il est probable que les partenariats public-privé joueront un rôle accru dans le développement, il est indispensable d'obtenir des gouvernements et des organisations internationales un appui politique et un appui de principe afin de sensibiliser le public aux partenariats public-privé et de créer un climat juridique et réglementaire favorable.

c) *Nécessité d'une collaboration mondiale pour faciliter les partenariats public-privé.* Cette collaboration pourrait consister à élaborer des directives sur la gestion des partenariats public-privé, à rechercher de nouvelles méthodes pour mettre en place des partenariats dans les régions rurales et éloignées et à diffuser l'information. Les organisations internationales peuvent jouer un rôle décisif en facilitant cette collaboration.

24. Les débats et les recommandations dans les réunions strictement sectorielles ont porté en premier lieu sur les aspects positifs des partenariats public-privé et les aspects à améliorer et, en second lieu, sur d'autres aspects qui offrent beaucoup de possibilités mais qui nécessiteraient des ressources en vue d'un examen plus approfondi.

25. S'agissant de l'enseignement de base, au nombre des principaux problèmes recensés figuraient le relèvement des taux de scolarisation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats et l'instauration d'une plus grande égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Deux types de partenariats ont été cités comme répondant le mieux à ces problèmes : apport philanthropique majeur du secteur privé et récupération des atouts du secteur privé dans l'enseignement du secteur public. Pour ce qui est des aspects positifs des partenariats public-privé qui méritaient d'être développés, voici quelques-unes des recommandations qui ont été formulées :

a) Nécessité de mettre au point des stratégies afin que les avantages que présentent les partenariats public-privé à vocation philanthropique dans l'éducation de base se confirment à plus long terme. Ces stratégies devraient être incorporées aux contrats de partenariat et pourraient comprendre des mesures visant à apporter des améliorations structurelles aux résultats obtenus et à la gestion des coûts tout en garantissant de nouveaux moyens de financement à long terme pour les dépenses renouvelables;

b) Nécessité d'encourager la collaboration pour mobiliser le revenu discrétionnaire des écoles d'État. Des dossiers d'information devraient être distribués aux écoles d'État et suggérer des moyens de produire des revenus discrétionnaires, notamment par le biais d'une collaboration avec le secteur privé;

c) Nécessité d'intéresser les coalitions commerciales et le secteur de l'enseignement payant à appuyer les écoles d'État et à en améliorer le niveau.

26. En matière de santé, l'objectif principal consisterait à étendre à toute la population les normes médicales et les traitements préventifs existants. La difficulté consiste à renforcer les infrastructures de manière à ce que l'aide accrue reçue des fonds mondiaux et des partenariats se traduisent en actes sur le terrain. S'agissant des aspects probants des partenariats public-privé qui méritent d'être développés, les recommandations formulées portaient notamment sur les points suivants :

a) Nécessité de remédier aux insuffisances du financement international et régional dans tous les domaines de la santé. Il conviendrait de créer des modèles novateurs de financement à long terme pour remédier à ces insuffisances, qui sont souvent liées à la politique suivie dans le secteur public à l'échelle mondiale et aux politiques adoptées dans les pays développés en matière de commerce, d'aide, de financement et de droits de propriété intellectuelle;

b) Nécessité d'encourager la collaboration entre le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les gouvernements afin d'élargir la portée des programmes d'éradication des maladies. Le secteur privé peut fournir une aide en élargissant à la communauté les programmes de santé destinés aux employés des entreprises, en contribuant à trouver de nouveaux moyens de fournir des infrastructures et des possibilités d'accès au bénéfice de la communauté et en sensibilisant la population aux problèmes essentiels;

c) Nécessité de transformer la culture au sein des organisations internationales pour les amener à reconnaître à l'avance les partenariats public-privé qui fournissent à la fois des produits de santé à des prix abordables pour les pauvres et qui assurent des revenus appropriés aux investisseurs. Les organisations internationales devraient aussi de plus en plus encourager la communication et le dialogue entre les différents secteurs et les différentes parties prenantes;

d) Nécessité d'amener les partenariats public-privé axés sur des problèmes de santé particuliers, par exemple le VIH/sida, à élargir leurs efforts pour promouvoir une amélioration systématique des systèmes de soins de santé à l'échelon national;

e) Nécessité de fixer des objectifs et des mesures d'encouragement afin d'obtenir l'engagement et la responsabilisation à long terme de tous les participants.

27. S'agissant de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, les participants ont souligné la nécessité d'accroître sensiblement l'aide au développement dans les pays les plus pauvres (en particulier dans les régions telles que l'Afrique subsaharienne). Les partenariats public-privé peuvent contribuer à assurer l'efficacité de cette aide. Voici quelques-unes des recommandations qui ont été formulées :

a) Importance des subventions dans la mobilisation de fonds privés pour l'approvisionnement en eau. On a cité l'exemple des Pays-Bas, où des subventions sans conditions ont été offertes aux entreprises (par le biais des pouvoirs publics), qui s'employaient à encourager l'investissement de fonds privés dans des travaux d'approvisionnement en eau potable;

b) Nécessité de modifier le comportement des institutions de développement en ce qui concerne l'enchaînement des réformes institutionnelles et de la participation du secteur privé à la construction de services d'utilité publique, les premières ne devant pas être considérées comme intervenant nécessairement en premier : les deux éléments peuvent être intégrés et se dérouler simultanément. Cela permettrait de mobiliser des fonds privés plus tôt dans le processus ;

c) Nécessité de tenir compte des incidences politiques et sociales de la participation du secteur privé aux travaux d'adduction d'eau. Il importe que toutes les parties prenantes disposent de meilleurs moyens de communication pour peser les avantages des différentes options possibles en matière de politique générale, de technologie et de gestion afin de parvenir à un consensus sur la marche à suivre. Il est également indispensable de former des partenariats avec la société civile et de prévoir des technologies en faveur des pauvres dès le stade de leur conception.

28. Parmi les initiatives qui présentent beaucoup de possibilités et méritent d'être étudiées plus avant figurent le développement des marchés locaux de capitaux, le renforcement de la réglementation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et la manière de soumettre les énormes coûts de transaction liés à la négociation des partenariats public-privé.

V. Création de conditions favorables à l'investissement privé

29. Des consultations ont été organisées par le Forum économique mondial sur la façon dont les banques multilatérales de développement et les organismes d'aide bilatérale pourraient développer leurs activités d'atténuation des risques et renforcer l'appui à la création des capacités liées à la gouvernance financière en coopération avec le secteur privé. Les participants ont examiné les moyens de mettre en place des conditions favorables à l'investissement privé en utilisant les banques multilatérales de développement et les organismes d'aide pour stimuler l'investissement privé et mettre en place les capacités de gouvernance financière voulues. Des ateliers, réunissant des experts des secteurs public et privé et des

représentants d'organismes multilatéraux, ont été organisés à São Paulo (Brésil), en octobre 2004, dans la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), en mars 2005, et à New York, en juin 2005.

30. Les marchés de capitaux mondiaux pourraient contribuer à satisfaire les énormes besoins des pays en développement concernant l'infrastructure, mais il est peu probable qu'ils fournissent les ressources nécessaires si le secteur public n'apporte pas un appui plus ciblé pour couvrir les risques inacceptables et pallier les incertitudes. Les participants ont indiqué que les banques multilatérales de développement disposaient d'une capacité considérable qu'elles n'exploitaient pas et qui pourrait aider à financer une aide au développement plus officielle, sans accroître leur capital. Des recommandations ont été faites sur les moyens de débloquent ce capital « captif » dans les institutions tant privées que publiques. Les principales d'entre elles portaient sur les points suivants :

a) Renforcement des produits d'atténuation des risques proposés par les organismes du secteur public. Une gamme plus large de produits devrait être mise au point en renforçant et en ciblant à la fois les risques de change et ceux liés à la réglementation. Ces considérations seront exposées de façon détaillée dans le rapport que le Forum économique mondial consacrera à cette série de consultations. Des appels ont également été lancés en vue d'améliorer les produits d'atténuation des risques actuellement proposés par les organismes multilatéraux et bilatéraux et de réduire les coûts de la bureaucratie et des transactions que suppose leur obtention;

b) Apport d'une aide financière et technique pour renforcer les capacités d'élaboration de projets. La pénurie de projets dont l'utilité est reconnue constitue l'un des principaux goulets d'étranglement du financement du développement, pour ce qui est des infrastructures en particulier, et c'est la raison pour laquelle des dispositions doivent être prises pour arriver à produire une suite continue de projets viables. Le secteur public pourrait y contribuer de plusieurs façons, en combinant ses ressources et en allouant des contributions volontaires communes à l'élaboration de ces projets aux niveaux tant national que territorial. De même, des stratégies devraient être mises en place pour renforcer les capacités d'élaboration de projets à l'intérieur des pays grâce à la création de « comités directeurs » d'experts des secteurs public et privé, qui superviseraient le processus d'élaboration, et en nouant des partenariats avec les banques de développement et d'autres organismes, qui pourraient aider à définir et élaborer des projets viables. La décentralisation ayant fait passer la responsabilité de nombreux services du gouvernement central aux États et aux communautés, ces mesures doivent être prises au niveau aussi bien national que territorial;

c) Instauration d'une véritable gouvernance financière, y compris du point de vue de la qualité des systèmes juridique et réglementaire, de la transparence, de l'information, des normes comptables et des normes de résultats de tout un éventail d'institutions privées et publiques. Les organismes publics doivent adapter leurs programmes de renforcement des capacités à long terme et, en outre, s'attacher désormais à mobiliser les compétences du secteur privé et à créer un secrétariat commun « pour l'efficacité » afin de faciliter l'exécution de programmes faisant appel à de multiples donateurs. Les programmes d'assistance technique doivent être axés sur la demande et tenir compte des besoins et des politiques de développement de chaque pays. Il a également été proposé de lancer, au niveau mondial, des

programmes de recrutement d'experts du développement des capacités et de mettre au point et de référencer des données sur les normes de gouvernance à l'intention des investisseurs;

d) Application de réformes institutionnelles au sein des organismes de développement. La réussite des initiatives proposées dans les trois domaines susmentionnés dépend dans une large mesure des modifications qui seront apportées au mode de fonctionnement, à la structure et à la culture organisationnelle de nombreux organismes publics. Parmi les changements demandés figure la réaffectation des capitaux sous-utilisés des banques multilatérales de développement pour, notamment, l'octroi de prêts aux collectivités territoriales et l'élaboration de produits d'atténuation des risques. Il convenait aussi d'examiner les statuts actuels des banques multilatérales de développement qui entravaient les mesures de réforme concernant ces prêts et ces produits. De nouvelles modalités ont été proposées, qui permettraient de mieux satisfaire les besoins du secteur privé et des pays en développement, de fixer des objectifs de résultat et de donner plus de responsabilités aux hauts fonctionnaires tout en renforçant leur obligation de rendre compte. La nécessité d'accroître la coordination entre les donateurs et de délier l'aide a été soulignée.

VI. Questions liées aux systèmes

31. Les participants aux consultations organisées par la New Rules for Global Finance Coalition ont examiné un certain nombre de questions liées aux systèmes évoquées dans le Consensus de Monterrey. Leurs réunions ont porté sur les particularités structurelles des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, les différents types de risque qu'elles faisaient courir aux pays en développement et la conception institutionnelle du système financier international. Les consultations ont abouti à de nombreuses propositions concrètes, visant à mettre en place de véritables mesures de prévention et de règlement des crises financières, à assurer des sources viables de financement national et à améliorer la gouvernance du système financier international. Des consultations multipartites ont eu lieu à Washington en novembre 2004, à Lima en février 2005, à Nairobi en mars 2005, à New York en mai 2005 et à New Delhi en août 2005. Les points marquants de certaines des recommandations formulées au cours de ces réunions d'experts sont présentés ci-dessous.

Prévention des crises financières

32. Les participants aux consultations se sont accordés à reconnaître que la libéralisation du secteur financier aux niveaux tant national qu'international avait accentué le caractère procyclique des flux de capitaux et des politiques financières. Ils ont donc indiqué qu'il importait de trouver des techniques permettant d'accroître la résistance des systèmes financiers aux fluctuations du cycle financier. Le rôle essentiel de la réglementation prudentielle a été souligné à cet égard. Les réglementations devaient garantir aussi bien la solvabilité et la viabilité des institutions financières que les marchés dans lesquels ces institutions fonctionnaient. Cela était particulièrement vrai des marchés hors cote de devises, de valeurs, de produits dérivés et de pensions et rémérés.

33. Les participants ont indiqué que les pays en développement pouvaient subir d'importantes pertes de production lorsqu'ils traversaient des périodes de difficultés financières. Il importait donc d'adopter une démarche macroprudentielle, dans l'objectif de limiter les effets du risque macroéconomique sur les institutions et marchés financiers nationaux. Il a été recommandé de faire en sorte que les réglementations des marchés financiers soient conçues et appliquées de manière à renforcer la transparence, à gérer la prise de risques, et à favoriser le bon fonctionnement des marchés. À terme, l'objectif devrait être de réduire les risques courus en cas, notamment, de fluctuation des taux de change, d'asymétrie des échéances, de manque de liquidités et de concentration des risques de crédit.

34. Par ailleurs, les participants se sont demandés comment la réglementation prudentielle et d'autres mesures, tel le contrôle des mouvements de capitaux, pourraient aider à créer la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation des objectifs de gestion contracyclique des politiques macroéconomiques (fiscales, monétaires et relatives aux taux de change). La tendance des marchés financiers à se comporter de manière procyclique avait souvent pour effet de restreindre considérablement les possibilités des pays en développement dans ce domaine. Les mesures de contrôle des capitaux reposant sur les prix, comme celles adoptées par la Colombie, le Chili et, plus récemment, l'Argentine, pourraient contribuer à prévenir l'appréciation des taux de change pendant les périodes d'afflux massifs de capitaux et favoriser l'adoption de politiques économiques expansionnistes pendant les périodes de récession.

35. Les participants ont considéré que l'élaboration d'une réglementation financière contracyclique pouvait aussi être un moyen de compenser le caractère procyclique des marchés financiers privés. Ce type de réglementation pourrait prévoir par exemple la constitution d'une réserve pour pertes dès l'octroi d'un prêt et la présentation de garanties concernant les produits dérivés échangés hors cote. L'importance des mesures gouvernementales de gestion de la dette a été notée. L'utilisation d'instruments à taux fixes et à plus longues échéances pourrait contribuer à prévenir les effets procycliques causés par le service des intérêts de la dette publique et les besoins financiers des gouvernements.

36. Les disparités monétaires provoquées par l'accumulation de montants énormes de créances en monnaie étrangère ont été considérées comme une source majeure d'instabilité dans les pays en développement. Le développement de marchés des obligations libellées en monnaie nationale pourrait accélérer le passage des prêts internationaux en dollars aux prêts en monnaie locale, dont profiteraient aussi bien les investisseurs que les emprunteurs. Plus précisément, on a fait valoir que cela renforcerait les possibilités de créer des portefeuilles de titres publics libellés dans des monnaies ayant une faible corrélation, qui garantiraient aux investisseurs des taux de rendement, pondérés en fonction des risques, soutenant la comparaison avec les indices boursiers des principales places financières.

37. Les discussions ont fréquemment porté sur les incidences de la forte dépendance des pays en développement par rapport aux exportations de produits primaires. On s'est largement accordé à reconnaître que le déclin persistant des termes de l'échange concernant la plupart des produits non pétroliers (si l'on en compare le prix à ceux des produits manufacturés), ainsi que les turbulences qui caractérisent l'évolution à long terme des prix des produits de base, ont considérablement amoindri la capacité de nombreux pays à faible revenu de

bénéficier de ces échanges. Au cours des consultations, les intervenants ont exposé les effets, aussi bien à long terme qu'à court terme, de l'instabilité des prix des produits de base.

38. Tout en soulignant la nécessité d'un programme d'action large et détaillé pour régler les problèmes et réduire la vulnérabilité des pays exportateurs tributaires des produits de base, plusieurs intervenants ont fait valoir l'utilité des instruments de gestion des risques fondés sur le marché. Les gouvernements des pays en développement pourraient protéger les recettes budgétaires contre les risques liés aux prix des produits de base en reconduisant les instruments dérivés disponibles sur les marchés des changes et les marchés hors cote. En outre, ils pourraient fournir des outils de gestion des risques aux petits producteurs. Des options de vente gratuites et non transférables pourraient être accordées aux exploitants agricoles afin d'assurer la sécurité des prix, tandis que les gouvernements se protégeraient en vendant des instruments financiers à terme ou en utilisant des contrats portant sur les produits dérivés échangés hors cote.

Règlement des crises financières

39. Les participants aux consultations ont étudié les modalités possibles d'un mécanisme de restructuration de la dette axé sur une répartition efficace et équitable des charges entre les parties intéressées, tel le mécanisme de restructuration de la dette souveraine proposé par le FMI. Ils ont constaté, toutefois, que l'une des raisons pour lesquelles ce mécanisme n'avait pas bénéficié d'un large appui était que le FMI ne pouvait être considéré comme un arbitre neutre en raison de son statut de créancier privilégié.

40. Un cadre international de règlement de la dette, qui représenterait un compromis entre des procédures juridiquement contraignantes à suivre en cas d'insolvabilité et un code de conduite librement consenti, a été proposé comme autre moyen de régler le problème. La proposition serait lancée au sein du Groupe des 20 (G-20) au niveau ministériel, et non par le FMI. La création d'un secrétariat permanent de ce cadre international permettrait de garantir la concertation permanente entre débiteurs et créanciers, la transparence et l'information concernant les créances acquises dans les marchés émergents. Toujours dans ce cadre, une commission se chargerait, à la demande du pays débiteur, d'assurer une restructuration cohérente et complète des créances. Elle ferait des propositions sur le montant du financement nécessaire et le profil de l'ajustement à opérer pour garantir la viabilité de la dette. Ces recommandations s'appliqueraient ensuite à tous les créanciers.

41. Au cours des échanges de vues sur cette proposition, certains participants ont trouvé qu'elle présentait des inconvénients sur plusieurs points, à savoir, le nombre restreint des membres du G-20, les problèmes d'action collective, la prévention des contentieux hostiles, la nécessité d'assurer l'efficacité des accords de sortie et les exigences de la transparence. À l'inverse, son exhaustivité, son caractère réaliste sur le plan politique, l'impartialité accrue qu'elle entraînait dans les cours des titres des marchés émergents et l'intervention des courtiers et autres opérateurs qu'elle prévoyait pour exclure les problèmes posés par les créanciers récalcitrants ont été cités comme des éléments positifs.

42. Vu la fréquence grandissante des crises financières dans les années 90, et le recours accru des membres du FMI au soutien de la balance des paiements au-delà de leurs tirages normaux en fonction des quotes-parts, de nombreux orateurs ont contesté l'intérêt des lignes de crédit existantes pour gérer les crises et préserver la stabilité financière mondiale. Les intervenants ont souligné que la communauté internationale était depuis longtemps censée fournir l'appui financier voulu aux pays qui avaient des problèmes de balance des paiements. Il était capital aux yeux des participants de veiller à ce que des ressources suffisantes puissent être versées rapidement lorsqu'un pays se trouvait en situation de crise. Or, ce genre de réaction rapide et efficace n'était pas toujours possible en faisant appel aux guichets de prêt ordinaires actuels du FMI. La plupart, sinon, la totalité des nouveaux instruments de financement assortis de règles d'accès exceptionnelles n'avaient pas pu compléter utilement les accords de précaution restant dans les limites d'accès normales déterminées par les quotes-parts au FMI.

43. Des propositions concrètes ont été avancées pour faire du FMI un véritable « prêteur de dernier ressort ». Les intervenants ont insisté sur le fait qu'en situation de crise il fallait temporairement disposer de ressources rapidement mobilisables pour faciliter la négociation d'une solution plus durable. Cette opposition entre deux exigences, le sens des responsabilités chez les prêteurs et la rapidité du financement, pourrait être surmontée par une augmentation de la première tranche d'un accord de confirmation avec le FMI, mais celle-ci était exclue pour le moment en raison du niveau des quotes-parts des différents pays. Aussi, de nombreux participants ont-ils réclamé une augmentation globale et une redistribution des quotes-parts. Des émissions généralisées de droits de tirage spéciaux permettraient en outre au Fonds d'accroître le crédit disponible au profit des pays qui avaient besoin d'aide. Par surcroît, les instruments de financement assortis de limites d'accès exceptionnelles, telles la Ligne de crédit pour imprévus et la Facilité de financement compensatoire, devraient être rétablis, mais dotés de ressources financières plus importantes, coûter moins cher et être assortis d'une conditionnalité moins sévère.

44. Une recommandation concrète a été faite pour permettre aux pays à faible revenu de se protéger convenablement contre des chocs multiples, fréquents et graves, allant de l'instabilité de l'aide et des flux commerciaux aux catastrophes naturelles et climatiques. Cette proposition comprenait un mécanisme antichoc global à l'intention de tous les pays à faible revenu, destiné à compenser les déficits de croissance économique, de dépenses budgétaires ou de change dus aux chocs. Ce mécanisme agirait vite et utiliserait les fonds pour imprévus mis en réserve chaque année pour ces pays. Il devrait être financé sur l'aide publique au développement (APD) fournie sous forme de dons pour ne pas alourdir la charge de leurs dettes respectives. Pour en garantir l'efficacité et la rapidité, il faudrait que les ressources correspondantes soient mises en réserve d'avance pour être disponibles en cas d'imprévu, au lieu de l'être après coup, lorsque le choc aurait déjà fait sentir ses effets négatifs sur l'économie.

S'assurer des sources viables de financement intérieur

45. Les intervenants ont souligné que la fuite de capitaux sous forme de transferts de fonds non déclarés coûtait partout dans le monde aux gouvernements des sommes considérables en moins-perçus pour le Trésor. Cette évasion était facilitée par les lois sur le secret bancaire et autres lois protégeant la confidentialité. Pour réagir, on

pourrait restreindre la protection assurée par ces lois en matière fiscale et instituer des règles et normes uniformes applicables aux paradis fiscaux dans tous les pays. De nombreux intervenants ont noté que de telles mesures permettraient aux pays en développement de conserver davantage de ressources et aux gouvernements de se procurer davantage de recettes fiscales. Cela faciliterait en outre la transparence et une régulation rationnelle du système financier international, et aiderait du même coup à réduire la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et autres formes de fraude.

46. Trois recommandations ont été faites au cours des consultations pour renforcer la coopération internationale en matière fiscale. Tout d'abord, il faudrait mettre en pratique l'échange intergouvernemental d'informations, et en particulier l'échange automatique d'informations, ou l'intensifier s'il se pratiquait déjà. Deuxièmement, il faudrait que les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) respectent les mêmes règles et normes que celles qui s'appliquaient en dehors de la zone OCDE aux pays considérés comme des paradis fiscaux. Enfin, les pays en développement qui s'en remettaient actuellement au secret bancaire et à la non-imposition pour trouver des recettes devraient se voir faciliter le passage à d'autres activités génératrices de recettes.

47. Il a aussi été beaucoup question dans le débat du dosage d'instruments de politique économique que les gouvernements auraient à retenir s'ils voulaient être sûrs de disposer de crédits à long terme pour financer l'économie productive. Les participants ont souligné que, du fait des imperfections du marché, les gouvernements auraient un rôle décisif à jouer pour mettre en place un secteur financier capable d'appuyer une croissance diversifiée, et, en dernière analyse, la réduction de la pauvreté. Parmi les divers instruments d'action que l'État devrait avoir à sa disposition, les participants ont insisté l'orientation du crédit, et la bonification de son coût, les subventions partielles des primes d'assurance des crédits ou les fonds de garantie partielle, les taux d'intérêt différenciés et préférentiels, les plafonds et autres mesures ciblées sur le ratio dépôts-crédits, les prises de participation directes des États et la mise en place d'institutions de financement du développement bénéficiant de l'appui de l'État. Il a été souligné que bon nombre de ces instruments avaient été utilisés avec succès par les pays développés à un stade antérieur de leur processus de développement.

48. Les participants ont souligné que les banques nationales de développement pouvaient jouer un rôle décisif en fournissant des financements à long terme dans les cas où le secteur privé s'en était abstenu. Le succès des établissements financiers nationaux et publics dépendait de leur expertise en matière de financement à long terme de l'industrie et de leur capacité d'éviter les risques excessifs pour le secteur public et les bonifications de taux d'intérêt mal ciblées. Les banques bien gérées pourraient elles-mêmes jouer le rôle d'agents d'innovation et devraient être encouragées et soutenues par les institutions financières internationales, les donateurs et, si possible, le secteur privé.

Améliorer la gouvernance du système financier international

49. La discussion a été centrée sur les moyens de permettre aux pays en développement de faire entendre leur voix dans les processus de décision des institutions de Bretton Woods et autres organes définissant des politiques et fixant

des normes financières et d'y participer plus équitablement. En ce qui concerne la Banque mondiale et le FMI, il a été indiqué que la gouvernance de ces institutions ne paraissait pas être à la hauteur des énormes changements économiques et politiques que le monde avait connus depuis leur création. On a encore souligné qu'elles seraient plus efficaces et plus rationnelles si leurs préoccupations et leurs décisions correspondaient mieux aux besoins et aux soucis de la majorité des pays qui en ressentaient les effets.

50. Quelques mesures modestes avaient été prises par les institutions de Bretton Woods pour mieux concrétiser la participation des pays en développement, mais aucun progrès n'avait été accompli du côté de leur participation aux décisions. Sur ce point, de nombreux participants ont critiqué la formule actuelle des quotes-parts. Pour la rendre plus équitable, plusieurs orateurs ont suggéré que les quotes-parts déterminant les contributions soient calculées sur la base du produit intérieur brut (PIB) évalué aux taux de parité de pouvoir d'achat plutôt qu'aux taux de change du marché. Il fallait tenir compte, pour évaluer les besoins potentiels de financement, des variables jouant du côté de la demande, comme la variabilité de la balance courante, la dette extérieure, l'instabilité des flux de capitaux et les indices généraux de vulnérabilité économique. Beaucoup ont suggéré le rétablissement d'une proportion fixe des voix de base beaucoup plus importante et l'établissement et la mise en place d'un système de vote à double pondération. Ces initiatives assureraient une participation plus équitable et plus réelle dans la grande majorité des pays en développement, y compris les moins avancés. De nombreux participants ont insisté sur la nécessité d'assortir la totalité de ces initiatives de mesures destinées à accroître l'autonomie, la responsabilité et l'efficacité des conseils d'administration de la Banque et du Fonds.

51. Au sujet des organismes normatifs en matière financière comme le Forum de stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, les participants ont recommandé que les pays en développement en fassent partie et participent à leurs délibérations. De plus, tous les pays intéressés devraient être invités à participer aux travaux des groupes de travail actuels et futurs de ces entités. Enfin, les décisions des institutions de Bretton Woods concernant la conception, l'approbation et la mise en œuvre des normes et codes financiers devraient être assujetties aux règles de la double majorité.

VII. Les prochaines étapes

52. Les consultations multipartites sur le financement du développement tenues en 2004 et 2005 ont produit un certain nombre d'idées intéressantes et de propositions qui laissent bien augurer de l'avenir. L'étape suivante pourrait consister à poursuivre l'étude des thèmes déjà abordés et des recommandations viables qui ont été formulées, en vue de les mettre en œuvre.

53. Le Livre bleu est destiné à servir de référence pour les dialogues multipartites à l'échelon national, avec les gouvernements intéressés et les autres partenaires locaux. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dirigera l'organisation et la facilitation des dialogues au niveau national, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales et les autres partenaires multilatéraux, à partir de 2006 dans plusieurs pays d'Afrique.

54. Dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous* (A/59/2005), le Secrétaire général suggérait que la viabilité de la dette soit définie par rapport à la capacité du pays emprunteur d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Bureau du financement du développement travaille en collaboration avec le PNUD pour mesurer le rapport entre la réalisation de ces objectifs et la viabilité de la dette dans les pays pauvres très endettés (PPTÉ) et autres pays surendettés, l'objectif étant de donner une définition opérationnelle de la viabilité de la dette axée sur le développement. Ce projet pourrait être utile en cas de reprise des consultations multipartites sur la dette et le développement.

55. Outre les activités de suivi sur les questions qui faisaient l'objet des consultations de 2004 et 2005, une nouvelle série de consultations, en 2006 et 2007, serait peut-être à envisager sur les nombreux domaines d'action sur lesquels porte le Consensus de Monterrey. Il faudrait que les thèmes de ces consultations correspondent aux grandes préoccupations des pays en développement et enrichissent le débat intergouvernemental sur les orientations du financement pour le développement. Il s'agit notamment des moyens d'améliorer la réglementation régionale des secteurs financiers, de la nécessité de repenser le rôle des banques nationales de développement et du devoir d'assurer le financement des services de base, en particulier dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie. L'Assemblée générale jugera peut-être bon de donner des indications supplémentaires sur ce point.

56. Les rapports finals sur les résultats des différentes séries de consultations pluripartites tenues en 2004 et 2005 seront disponibles à la fois sur le site Web du financement pour le développement <www.un.org/esa/ffd> et sur papier. Tous les intéressés sont invités à faire part de leurs observations et de leurs perspectives, soit directement aux coordonnateurs des différents projets, soit par courrier électronique adressé au Bureau du financement du développement <ffdooffice@un.org>.